



	CONGES BONIFIES (billet d'avion payé dans le cadre du congé)	CONGES ADMINISTRATIF (2 mois pleins et billet d'avion payé Mais désindexé)	INDEMNITÉ D'ÉLOIGNEMENT	INDEXATION	ACADÉMIE D'ORIGINE	IFCR Indemnité de frais de changement de résidence et billet avion aller et retour	ISG Indemnité de sujétion géographique
FONCTIONNAIRES ARRIVES A LA RENTRÉE 2012	En 2020, le 4 ^e été après sortie du décret 96 (désindexé sauf si CIMM Outre-Mer)	Durant l'été 2016 Mais le VR ne souhaite les accorder que si retour dans académie d'origine	IE transitoire jusqu'en 2019	A partir de septembre 2016 : 30% Puis 2017 : 40%	Remise en cause chaque année	100% jusqu'au départ	NON
FONCTIONNAIRES ARRIVES A LA RENTRÉE 2013	En 2021, le 4 ^e été après sortie du décret 96 (désindexé sauf si CIMM Outre-Mer)	Durant l'été 2017 Mais le VR ne souhaite les accorder que si retour dans académie d'origine	IE historique jusqu'en juillet 2017 (4 ^e année) Puis IE transitoire jusqu'en 2020	A partir de septembre 2017 : 40%		100% jusqu'au départ	NON
FONCTIONNAIRES ARRIVES A LA RENTRÉE 2014, 2015 ET 2016	Tous les 36 mois plein (soit le 4 ^e été) (désindexé sauf si CIMM Outre-Mer)	N'existe plus	IE transitoire pendant 4 ans (7.5mois en 2015 > 6 mois 2016 > 5 mois 2017 jusqu'en 2019) Brut et par agent	A partir de septembre 2016 : 30% Puis 2017 : 40%		80% au bout de 4 ans (rien en dessous de 4 ans)	NON
FONCTIONNAIRES ARRIVES A LA RENTRÉE 2017	Tous les 36 mois plein (soit le 4 ^e été) (désindexé sauf si CIMM Outre-Mer)	N'existe plus	NON	40%		80% au bout de 4 ans (rien en dessous de 4 ans)	5 mois net par couple figé pendant 4 ans (on ne compte plus les changements d'échelons) puis uniquement indexation
CONTRACTUELS	NON	NON	NON	- 30% en 2016 - 40% à partir du 1 ^{er} janvier 2017	NON	NON	NON